

Questions orales

Mme McLaughlin: Je ne demande pas aux contribuables canadiens de payer mon billet; je m'en charge.

M. McDermid: Le NPD parle constamment de la création d'emplois. Pourtant, il veut que nous annulions le projet d'acquisition d'hélicoptères, qui créera 45 000 emplois de haute technologie dans des régions du pays comme Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui ont besoin d'emplois de ce genre.

Que la députée aille dire aux travailleurs de l'aviation à Halifax qu'elle veut annuler le projet d'acquisition d'hélicoptères! Ils se retrouveraient alors sans emploi. Je ne crois pas que c'est ce qu'ils veulent.

Nous créons des emplois en fabriquant des hélicoptères dont nos forces armées ont besoin pour protéger la souveraineté du Canada et pour assurer les services de recherche et de sauvetage.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, pendant la période des questions d'hier, la ministre de la Défense nationale parlait d'un «communiqué au théâtre» publié en Somalie le 18 mars, deux jours après la mort d'un Somalien arrêté par les Forces canadiennes de maintien de la paix.

Ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Lorsque ce communiqué a été publié, le 18 mars, a qui a-t-il été envoyé? Comment se fait-il que les membres de la presse canadienne, qui étaient sur place à ce moment-là et qui ont posé des questions, n'ont pas été informés?

• (1435)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le communiqué a été publié comme il est d'usage, sur un théâtre d'opérations, en l'occurrence à Mogadiscio.

Je crois comprendre qu'un journaliste qui était en Somalie, mais pas à Mogadiscio, a dit ne pas avoir vu ce communiqué. Je ne sais pas ce qui s'est passé cette fois-ci, car un incident antérieur, qui était survenu le 4 mars et qui a fait l'objet d'un communiqué semblable le 6 mars, a été largement diffusé dans la presse mondiale.

Que s'est-il passé la deuxième fois, je n'en sais rien. Vous devrez vérifier auprès de la presse.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas du tout ici. L'incident s'est produit le 16 mars, la ministre de la Défense nationale en a été informée le 17 mars, un avis a été publié le 18 mars en Somalie et a été placé sur un tableau d'affichage, comme le leader à la Chambre l'a mentionné, à 260 kilomètres de l'endroit où cela s'était passé.

Les médias canadiens sur les lieux à ce moment-là ont posé des questions et n'ont pas été informés. Le public canadien ne l'a appris que deux semaines plus tard, non pas de la bouche de la ministre de la Défense nationale, mais de celle d'un journaliste enquêteur et grâce aux réponses à des questions posées par l'opposition officielle.

Ma question supplémentaire est la suivante: pourquoi la ministre de la Défense nationale n'a-t-elle rien fait le 17 mars, alors qu'elle était au courant de cet incident? Est-ce parce qu'elle est incompétente ou simplement parce qu'elle ne voulait pas que le public canadien en soit informé?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme la ministre l'a fait remarquer hier, en fait, le communiqué publié à Mogadiscio n'a pas été envoyé immédiatement au quartier général du MDN et, comme elle l'a signalé, c'est une faiblesse du système. Elle a pris des mesures correctives pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus dans l'avenir.

Le fait est qu'on n'a pas essayé d'étouffer l'affaire et qu'il n'y a pas eu de secret. Le quartier général des opérations canadiennes se trouve à Mogadiscio, ainsi que les officiers chargés notamment de publier les communiqués. Quand l'incident s'est produit, comme pour tous les autres incidents, et il y en a eu trois, je pense, on a publié un communiqué.

Celui-ci est le seul des trois à ne pas avoir été largement diffusé. On n'a pas tenté d'étouffer l'affaire. Cela prouve en fait qu'il faudrait peut-être envisager d'autres moyens pour diffuser les renseignements et c'est ce que la ministre de la Défense a reconnu hier. Elle a précisé qu'elle avait mis en place des mesures pour faire en sorte que les renseignements soient disponibles au MDN et que la presse canadienne puisse y avoir accès.